

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

---

## TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CF71

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

#### ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 53, après la seconde occurrence du mot :

« cessation »,

insérer les mots :

« d’activité ».

II. – En conséquence, compléter la seconde phrase du même alinéa par les mots :

« d’activité ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.